

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF889

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, rapporteur M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.